

Le présent règlement régit le concours d'admission dans le Programme Bachelor e-business & marketing.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement pourrait entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

I - Inscription au concours

Conditions d'inscription

Pour une entrée en première année du programme, le concours est ouvert aux :

- Etudiants en classe de terminale en France ou dans un lycée français à l'étranger (admission sous réserve de l'obtention du Baccalauréat au plus tard en septembre de l'année d'entrée)
- Bacheliers ou titulaires d'un titre, français ou étranger, reconnu comme équivalent et âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année d'entrée

Pour une entrée en deuxième année du programme, sont recevables les candidatures d'étudiants ayant validé une première année d'études supérieures (60 Crédits ECTS ou équivalent).

Pour une entrée en troisième année du programme, sont recevables les candidatures d'étudiants ayant validé deux ans d'études supérieures (120 Crédits ECTS ou équivalent).

Les candidats ne sont pas autorisés à :

- Participer à plus d'une session d'admission par an
- Présenter, la même année, deux voies d'accès différentes
- Présenter plus de trois fois le même concours

Sous certaines conditions de forme et de fond, les candidats peuvent demander à différer d'une année leur rentrée.

Cette demande doit être notifiée par écrit et être soumise à l'appréciation du Directeur du programme.

Modalités d'inscription

Pour les candidats français postulant pour une entrée en première année du programme, l'inscription au concours se fait via la plateforme Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr>) à l'exclusion de tout autre moyen.

Pour les candidats étrangers postulant pour une entrée en première année du programme, ainsi que pour tous les candidats (français ou étrangers) postulant pour une admission en deuxième ou troisième année du programme, l'inscription au concours s'effectue sur le site <https://talentdays.brest-bs.com/>. Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse mail personnelle ; cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée dans le programme.

Droits d'inscription au concours

L'inscription au Talent Day Bachelor donne lieu au règlement d'un droit d'inscription payable en ligne avant les épreuves.

Les candidats boursiers se verront rembourser les droits d'inscription au concours sous réserve qu'ils soient effectivement présents aux épreuves et qu'ils aient fourni une copie de la décision nominative d'attribution de bourse pour l'année scolaire en cours, :

- Pour les candidats en terminale : bourse nationale des lycées délivrée par le Rectorat
- Pour les candidats de l'enseignement supérieur français : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le CROUS.

Les candidats « Pupille de la Nation » bénéficient des mêmes dispositions que les candidats boursiers. Ils doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation » Ces documents seront déposés sur le site d'inscription en même temps que les autres pièces justificatives.

Candidats tiers-temps

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent bénéficier de conditions particulières d'aménagement pour leur concours.

Pour bénéficier de la mesure « tiers temps », les candidats doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) au moins deux semaines avant les épreuves. Ces documents seront déposés sur le site d'inscription en même temps que les autres pièces justificatives.

II - Déroulement du concours

Programme des concours

Le déroulé des épreuves est disponible sur <https://www.brest-bs.com>

Le concours se compose de 6 épreuves se déroulant sur une journée :

- Epreuve de synthèse et d'analyse
- Epreuve en ligne d'anglais
- Epreuve en ligne de LV2 (optionnelle) disponible pour les langues suivantes : allemand, espagnol, italien, brésilien, néerlandais, portugais

Cette épreuve étant optionnelle, seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne seront pris en compte.

- Epreuve de création collective et sa restitution
- Entretien individuel
- Epreuve orale d'anglais

Chaque épreuve est notée sur 20 à partir d'une grille d'évaluation identique dans tous les centres d'épreuves. Elle fait l'objet d'un coefficient de pondération selon le tableau repris ci-dessous.

Documents à fournir

Chaque candidature doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- CV
- Lettre de motivation
- Notes de 1^{ère} (3 trimestres) et de terminale (1^{er} trimestre a minima)
- Candidats sportifs de haut ou bon niveau

Pour être considéré sportif de haut niveau, le candidat doit justifier de son inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Pour être considéré sportif de bon niveau, le candidat doit remplir le dossier figurant en annexe 3 et justifier de :

- l'obtention de titres interrégionaux, nationaux ou internationaux dans des compétitions fédérales
- l'obtention de titres nationaux ou internationaux dans des compétitions scolaires ou universitaires.

Le candidat peut également décider d'apporter des supports complémentaires le jour des oraux qu'il produira lors de l'entretien individuel.

Epreuves et coefficients

Epreuve de synthèse et d'analyse	Epreuve en ligne d'anglais	Epreuve en ligne de LV2 (optionnelle)	Epreuve de création collective	Entretien individuel	Epreuve orale d'anglais	Total
5	2	2	8	12	3	32

Le détail des épreuves et de leur évaluation est décrit au chap V ci-dessous.

- Les étudiants sportifs de haut ou bon niveau, après validation de leur dossier par la commission SHBN peuvent bénéficier d'un bonus sur la moyenne coefficientée des épreuves selon leur catégorie :

Bonification sportif de haut et de bon niveau	
Catégories	Bonification
Elite	1.5
Sénior	1
Jeunes	1
Reconversion	1
Sportifs de bon niveau	0.5

Déroulement des épreuves (hors candidats étrangers)

Les épreuves se déroulent sur une journée complète qui peut se situer du lundi au samedi inclus selon un calendrier accessible sur le site de l'école <https://brest-bs.com>

Ce calendrier, pour les étudiants français postulant pour une entrée en première année du programme, est subordonné au calendrier général de Parcoursup.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

Tout candidat absent ou en retard à une épreuve est reporté à la session suivante.

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

Règles de présence

- Aucune modification de la date de convocation n'est plus possible 72 heures avant le début des épreuves
- Tout candidat qui, indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves pourra se représenter à la session suivante

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente.

Après vérification de son identité, en début de journée, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

Tout candidat ayant signé la feuille de présence est considéré comme ayant participé au concours.

Le candidat émerge pour chaque épreuve.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et utilise uniquement les éventuels documents et matériels fournis par le centre de concours.

Sanctions disciplinaires

Les comportements suivants peuvent faire l'objet d'une sanction :

- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats
- Toute violation ou tentative de violation de l'anonymat
- En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude.

Pour tout comportement répréhensible, un procès-verbal d'incident est établi qui n'entache pas la poursuite de la journée. Les résultats des épreuves de la journée sont alors enregistrés à titre conservatoire.

Le Responsable du centre d'examen statue sur le cas et peut prendre une décision de validation ou d'invalidation totale ou partielle pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

Il se réserve le droit, a posteriori, d'attribuer la note zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :

- L'exclusion définitive de cette session d'épreuves
- L'interdiction de se présenter aux concours futurs
- La communication de ces éléments au Ministère de l'Education Nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles

En cas de décision défavorable, le candidat peut faire appel auprès de l'Administrateur des Talent Days Bachelor dans la limite de 5 jours francs après la prise de sanction.

Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

Résultat

A l'issue des Talent Days Bachelor, le jury d'admission de BBS statue en fonction des résultats obtenus par les candidats et peut les déclarer admis, admis sur liste complémentaire ou refusés.

Le candidat français, postulant pour une entrée en première année du programme, sera notifié de son admission par l'intermédiaire de la plateforme Parcoursup et devra confirmer son inscription via cette plateforme dans le respect du calendrier, des délais et du processus prévus par Parcoursup.

Le candidat déclaré admis doit confirmer son inscription au programme en s'acquittant, par paiement en ligne sécurisé, d'un acompte sur les droits de scolarité.

A la clôture des inscriptions, le candidat n'ayant pas confirmé son inscription est considéré comme démissionnaire.

L'acompte sur droits de scolarité n'est remboursable qu'en cas de non obtention du diplôme requis ou du visa permettant l'arrivée en France. Le candidat dans ce cas doit effectuer sa demande par écrit auprès du directeur de son programme et transmettre les justificatifs correspondants.

Tout candidat souhaitant différer son intégration doit effectuer une demande de report par écrit précisant le motif (période en entreprise, séjour à l'étranger, raison médicale,...). Cette demande est soumise à l'obtention du diplôme requis ainsi qu'à l'accord de la direction de BBS.

Réclamation

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à l'Administrateur des Talent Days Bachelor dans les dix jours qui suivent la communication des résultats.

III – Administrateur du concours

L'Administrateur du Talent Day Bachelor est joignable par courrier ou par email :

Administration des Talent Days
Brest Business School
2 Avenue de Provence
29238 BREST cedex 2
Email : talentday@brest-bs.com

IV – Protection des données personnelles

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, l'Administrateur des Talent Days Bachelor s'engage à protéger les données communiquées par le candidat.

Les données personnelles sont exclusivement utilisées à des fins de gestion du concours. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants collaborant au processus du concours.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à d'autres tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités des concours.

V. Les épreuves de sélection

Les durées indiquées dans ce document sont relatives au temps d'épreuve pour le candidat.

Le temps effectif de chacune de ces épreuves ne peut varier de plus ou moins 5mn par rapport au temps indiqué.

1. Epreuve de synthèse et d'analyse - 50 mn (45 mn + 5 mn)

- Contenu

Les candidats assistent à une conférence vidéo sur une thématique d'actualité.

Durant cette épreuve les candidats prennent des notes puis les réorganisent de façon synthétique. Les notes doivent être fidèles à ce qui était exposé lors de la conférence.

Toute opinion personnelle est proscrite.

La synthèse sera évaluée lors de l'entretien individuel au cours duquel les candidats seront appelés à proposer oralement une projection ou une suite à donner à ce sujet.

- Déroulé

L'épreuve se déroule en 3 étapes :

1. Ecoute de la conférence et prise de notes pour une durée de 25 minutes
2. Réorganisation et synthèse des idées sur un document recto-verso fourni, pendant 20 minutes
Ces 2 parties se déroulent l'une à la suite de l'autre, durant la même séquence d'épreuve à l'issue de laquelle le document écrit est rendu.
3. Exposé oral sur les prolongements du thème et ouverture, pendant 5 min, au cours de l'entretien individuel.

- Objectifs

Les objectifs de cette épreuve sont fonction des étapes et visent à tester les compétences suivantes:

- Capacité d'écoute, capacité de compréhension, capacité à trier correctement et à retranscrire l'information pertinente en notes
- Capacité d'analyse et de synthèse, capacité syntaxique, et capacité structurelle

- Capacité de restitution orale, capacité de projection et d'innovation

2. Entretien individuel – 30 mn

- Contenu
Rappel : l'entretien inclut le débriefing de la conférence du matin, voir ci-dessus.
L'entretien vise à mieux connaître le candidat à partir des éléments disponibles pour le jury : le CV guidé, la lettre de motivation et le dossier académique de 1^{ère} et Terminale fournis par le candidat lors de son inscription et les éléments complémentaires apportés éventuellement par le candidat.
- Déroulé
L'entretien individuel se déroule devant un jury de deux personnes dont au moins un professeur ou cadre de BBS et un représentant d'entreprise.
- Objectifs
L'épreuve d'entretien de motivation vise à mieux connaître le candidat sous le triple aspect :
 - Des grands traits de sa personnalité à travers les étapes de sa vie et de ses activités individuelles et sociales
 - De ses capacités d'évolution au regard des caractéristiques managériales recherchées par les programmes BBS
 - Du bien fondé de ses motivations et de son orientation.

3. Epreuve de création collective – 40 mn (30 mn + 10 mn)

- Contenu
Il s'agit d'une épreuve de groupe composé de 6 candidats environ amenés à travailler ensemble sur un projet de création collective aboutissant à une réalisation concrète. Chaque candidat est ensuite reçu par l'un des animateurs du groupe pour un échange individualisé.

- Déroulé et modalités de l'épreuve

		Durée	Forme
Etape 1	Création / Construction	30'	Groupe
Etape 2	Restitution et échange	10'	Individuel

- Objectifs de l'épreuve
L'objectif de cette épreuve et de sa restitution est de détecter les talents spontanés ou aptitudes naturelles des candidats à l'exercice de la dynamique de groupe.
Le jury analysera la capacité des candidats à :
 - Déployer une énergie, un enthousiasme par rapport à une sollicitation ou un projet
 - S'exprimer correctement et à juste propos à l'oral
 - S'intégrer à un groupe et contribuer efficacement à sa production (rôle de facilitateur)
 - Aller au bout d'une réflexion, d'une argumentation ou d'une action

- Prendre du recul par rapport à soi et à une situation
- Proposer des idées variées, pertinentes voire originales et les partager avec les autres
- Faire preuve de sens pratique et d'honnêteté.

En complément, l'objectif de la restitution individuelle est de permettre au candidat de faire son auto-évaluation sur le déroulement de la création collective et du rôle qu'il y a tenu (comportement, position, attitudes diverses, idées...) et de lever d'éventuelles réserves liées à l'observation de l'épreuve de groupe.

4. Epreuve en ligne d'anglais – 30 mn

- Contenu et déroulé

L'épreuve en ligne d'anglais dure 30 minutes

Le candidat se connecte sur le site télélanguage.com et répond à un qcm traitant des notions de grammaire et de vocabulaire ainsi que de compréhension orale

- Objectifs de l'épreuve

Evaluer le niveau d'anglais écrit en terme de grammaire et de vocabulaire et le niveau de compréhension oral de la langue

5. Epreuve en ligne de LV2 (optionnelle) – 30 mn

- Contenu et déroulé

L'épreuve en ligne de LV2 dure 30 minutes

Le candidat se connecte sur le site télélanguage.com et répond à un qcm traitant des notions de grammaire et de vocabulaire ainsi que de compréhension orale

- Objectifs de l'épreuve

Evaluer le niveau de LV2 écrit en terme de grammaire et de vocabulaire et le niveau de compréhension oral de la langue

6. Epreuve orale d'anglais – 15 mn

- Contenu et déroulé

L'épreuve d'expression orale dure 15 minutes.

Deux candidats traitent d'un thème qui peut porter sur un sujet d'actualité, une thématique de fond, ou un support media spécifique et échangent entre eux devant un examinateur.

- Objectifs de l'épreuve

Evaluer le niveau d'expression orale des candidats, leurs capacités à :

- S'exprimer et dialoguer en anglais,
- Communiquer dans des situations réelles,
- Exprimer et justifier des opinions
- Comprendre les questions et les consignes et y répondre correctement.

VI Procédure d'admission spécifique pour les candidats étrangers

Les candidats de nationalité étrangère sont éligibles à cette procédure, qui est accessible en langue française et en langue anglaise.

Ces candidats sont soumis aux conditions d'inscription mentionnées préalablement et à la procédure suivante :

- Le candidat est soumis à un entretien qui peut être réalisé soit en face-à-face dans son pays d'origine soit en visioconférence. L'entretien dure 45 mn et le jury est composé d'un professeur d'anglais et d'un professeur français. Il se décompose en un entretien de motivation en français (coefficient 12) et une évaluation de la maîtrise de l'anglais (coefficient 3). Le candidat passe aussi une épreuve d'anglais en ligne sur le site telélangue.com (coefficient 2), épreuve identique à celle proposée pour les candidats en procédure normale. Il peut aussi demander à passer une épreuve en ligne de LV2 optionnelle (coefficient 2, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte) suivant les mêmes modalités. A l'issue de cette procédure de sélection, le jury d'admission statue en fonction du classement du candidat étranger. La procédure de confirmation d'inscription est identique à celles des candidats ayant passé le concours à BBS.

Dispositions générales

Dès son inscription, tout candidat s'engage à respecter strictement toutes les dispositions de ce règlement.

La délibération d'admission est prononcée par le jury de Brest Business School. Les décisions du Jury sont sans appel.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule procédure d'admission par rentrée. Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français. Aucun candidat ne peut s'inscrire plus de trois fois aux épreuves de sélection, toutes voies confondues.

Conditions d'inscription

Cette sélection est ouverte à tous les candidats titulaires d'un Bac + 2, ou d'un Bac et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dans le domaine du commerce ou de la vente.

Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue uniquement par internet sur le site : <http://talentdays.brest-bs.com>

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du processus de sélection et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission au programme Executive Bachelor de BBS.

Création du compte personnel

Lors de sa première connexion, le candidat crée son espace personnel qui lui permet d'avoir accès à son dossier de candidature.

Le candidat doit fournir une adresse e-mail valide et choisir un mot de passe.

BBS informe régulièrement le candidat sur son dossier via internet. Le candidat doit consulter régulièrement sa messagerie électronique et l'espace personnel qui lui est dédié sur le site internet de BBS. L'adresse e-mail doit être valide jusqu'à l'intégration définitive et constitue le moyen privilégié de communication entre BBS et le candidat.

Il est recommandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations enregistrées :

- identité

Reporter strictement les informations identiques à celles figurant sur la pièce d'identité, le passeport ou le titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers et joindre les pièces justificatives en ligne.

- Coordonnées
- autres informations personnelles

Candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique :

Un candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique ayant justifié son état par une attestation médicale de la CDES, de l'inspection académique ou du service de médecine préventive de son établissement, peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Un certificat du médecin ne sera pas recevable.

Constitution du dossier de candidature

L'étudiant doit fournir une lettre de motivation expliquant son intérêt pour le programme ainsi qu'un curriculum vitae. Il peut fournir aussi des courriers de recommandation.

Les candidats ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau IV devront déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier pourra être complété par le candidat seul, mais le candidat peut choisir de se faire accompagner. Le référent VAPP de BBS contactera les candidats concernés pour leur donner toutes les précisions nécessaires.

En validant son dossier, l'étudiant autorise expressément l'utilisation et la transmission de ses données selon les nécessités d'organisation de la sélection et de l'admission dans le programme Executive Bachelor de BBS.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, BBS s'engage à protéger les données communiquées par l'étudiant et à les utiliser exclusivement dans le cadre des opérations de sélection.

Inscription au Talent Day

Pour valider définitivement son inscription au Talent Day, le candidat doit s'acquitter par paiement en ligne sécurisé du montant des droits d'inscription.

Après validation de son dossier par la commission d'admissibilité des Talent Days, le candidat reçoit par courrier électronique sa convocation précisant le déroulement de la journée, la date et les horaires qu'il a choisis.

Les épreuves de sélection

- **Déroulement des épreuves**

Le candidat doit impérativement respecter la date et l'heure indiquées sur sa convocation.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photographie récente et de sa convocation.

Après vérification de son identité en début de journée, il signe la feuille de présence au Talent Day.

Les épreuves se déroulent sur une journée complète. Elles sont composées comme suit :

Les épreuves se déroulent sur une journée complète, de 8h à 18h. Elles sont composées comme suit :

- Un entretien individuel (45 minutes)

Sur la base du dossier de candidature rempli lors de l'inscription et des justificatifs fournis, les évaluateurs analysent la personnalité, les motivations et le projet du candidat. Le jury de l'entretien individuel est composé de deux personnes au moins dont un professeur ou cadre de BBS et un cadre d'entreprise. Lors de cet entretien, il sera aussi demandé au candidat d'évoquer une expérience de travail collectif et d'en échanger avec le jury

- Un test de raisonnement en ligne (60 minutes)

Ces tests permettent de mesurer la performance du candidat sur trois dimensions :

- Aptitudes verbales
- Aptitudes numériques

- Aptitudes logiques

- **Critères de sélection**

Les épreuves sont coefficientées suivant le tableau ci-dessous.

Entretien de motivation	15
Test de raisonnement	5

- **Fraude et sanctions**

Chaque candidat doit se prêter aux surveillances et vérifications demandées.

Il doit pouvoir présenter à tout moment une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Lors des épreuves, il est interdit à tout candidat d'avoir un comportement qui pourrait porter atteinte à l'égalité entre candidats ou gêner les autres candidats.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'exclusion du processus de sélection.

- **Procédure de désistement :**

En cas de désistement aux épreuves de sélection, moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous pris par le candidat au Talent Day, la totalité des droits d'inscription restent acquis à BBS, sauf en cas de force majeure, justificatifs à l'appui.

En cas d'absence de l'étudiant au Talent Day, les droits d'inscription restent acquis à BBS.

Résultats

A l'issue des Talent Days Bachelor, le jury d'admission de BBS statue en fonction des résultats obtenus par les candidats et peut les déclarer admis, admis sur liste complémentaire ou refusés.

Le candidat déclaré admis doit confirmer son inscription au programme en s'acquittant, par paiement en ligne sécurisé, d'un acompte de 800 € sur les droits de scolarité.

A la clôture des inscriptions, le candidat n'ayant pas confirmé son inscription est considéré comme démissionnaire.

L'acompte sur droits de scolarité n'est remboursable qu'en cas de non obtention du diplôme requis ou du visa permettant l'arrivée en France. Le candidat dans ce cas doit effectuer sa demande par écrit auprès du directeur de son programme et transmettre les justificatifs correspondants.

Tout candidat souhaitant différer son intégration doit effectuer une demande de report par écrit précisant le motif (période en entreprise, séjour à l'étranger, raison médicale,...). Cette demande est soumise à l'obtention du diplôme requis ainsi qu'à l'accord de la direction de BBS.

Le jury d'admission

Le Recteur d'Académie ou son représentant assiste aux délibérations du jury d'admission définitive avec voix consultative en tant que garant de la légalité.

Le procès-verbal signé par les membres du Jury et la liste des étudiants proposés à l'admission sont

adressés par le Président du Jury au Recteur de l'Académie au plus tard un mois après la délibération. Les décisions du Jury sont sans appel.

Le jury d'admission est nommé par le Recteur d'Académie sur proposition du Directeur. Sa composition est conforme à la réglementation publiée au Bulletin Officiel.

Commission pédagogique VAPP

Les candidats ayant une expérience professionnelle minimale de trois ans, dans les métiers du commerce ou de la vente, sans diplôme de titre IV, doivent déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier est soumis à la commission pédagogique VAPP de BBS.

Cette commission pédagogique est constituée du directeur des programmes, du responsable du Talent Development Center et de deux professeurs permanents de BBS.

Cette commission étudie le dossier VAPP du candidat et l'autorise ou non à se présenter aux épreuves de sélection des Talent Days.

Commission d'équivalence

La Commission d'équivalence valide le niveau et l'acceptabilité des titres et diplômes français ou étrangers nécessaires pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection.

Elle est constituée du directeur des programmes, du professeur responsable de la faculté, du responsable des relations internationales et du responsable de la scolarité.